Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Les Faucheurs condamnés à Poitiers se pourvoient en cassation

Par Christophe NOISETTE

Publié le 21/02/2012, modifié le 09/03/2026

Les huit « faucheurs volontaires », relaxés en première instance [1] mais condamnés le 16 février 2012 en appel [2] à Poitiers, ont décidé, à l'unanimité, de se pourvoir en cassation. Ils étaient jugés pour la destruction de deux parcelles d'essais en champs, le 15 août 2008, à Civaux et Valdivienne (Vienne). La Cour d'Appel avait décidé de requalifier les faits, ce qui lui avait permis de condamner les Faucheurs volontaires d'OGM. Les avocats des Faucheurs considèrent que la Cour d'appel n'était pas habilitée à requalifier les faits et espèrent donc que la Cour de cassation lui donnera tort.

---

[1] OGM - Relaxe complète pour les huit Faucheurs volontaires à Poitiers

[2] OGM - Procès de Poitiers : la relaxe n'a pas eu lieu

Adresse de cet article : https://infogm.org/les-faucheurs-condamnes-a-poitiers-se-pourvoient-en-cassation/